

# Protection des données à caractère personnel



Kiplin met en place un système de gestion de la protection des données à caractère personnel, construit autour du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

L'objectif pour Kiplin est de se conformer au RGPD, afin de protéger les données à caractère personnel des utilisateurs de ses applications, ainsi que les données de ses collaborateurs.

## La mise en place de ce système de gestion a pour objectif de :

- Maintenir la relation de confiance entre les utilisateurs, clients et Kiplin en préservant leur patrimoine informationnel ;
- Formaliser les pratiques de Kiplin afin de garantir l'homogénéité et la qualité des mesures de protection des données mises en œuvre ;
- Permettre l'ouverture vers de nouveaux marchés via l'application de processus et de mesures de protection des données adaptées.

La Direction est engagée dans cette démarche qui permet d'améliorer en continu ses processus, en y intégrant des bonnes pratiques de protection des données à caractère personnel.

Pour relever ce défi, un délégué à la protection des données (DPO) a été nommé, Guillaume Harel, et les moyens nécessaires au maintien et à l'amélioration continue de ce système de gestion sont fournis aux collaborateurs.

Le DPO est chargé du bon fonctionnement du système de gestion de la protection des données à caractère personnel, et de rapporter directement à la Direction les performances du système.

Dans un marché concurrentiel où la confidentialité des données est susceptible d'être menacée, il est essentiel que chacun prenne conscience de l'importance de veiller à la protection des données à caractère personnel.

C'est pourquoi Kiplin a besoin de la contribution de chacun de ses collaborateurs au respect des exigences de sécurité de l'information qui sont communiquées au travers des politiques et procédures de ce système de gestion.

Nantes, le 20/04/2022  
Vincent Tharreau, CEO